

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain

Ahmed BAHRI

Montpellier, France

Francis GENDREAU

IRD/ICCRED, Paris, France

Les institutions africaines, qu'elles soient traditionnelles ou « modernes », sont confrontées au phénomène du travail des enfants, vu à la fois selon les normes et valeurs propres aux sociétés et selon les instruments juridiques et politiques auxquels adhèrent la plupart des pays. Cependant, force est de constater que, comme pour beaucoup d'autres questions, la pratique n'est guère en harmonie avec le corpus législatif. L'institution de base, pour l'enfant, reste sa famille (et en particulier sa mère). Mais la capacité de celle-ci à protéger l'enfant est limitée par les contraintes économiques et par les pratiques sociales reconnues.

L'ampleur du travail des enfants en Afrique est difficile à évaluer. En effet, il est malaisé de définir ce phénomène (la définition utilisée peut varier en fonction de la question étudiée), et les systèmes statistiques l'appréhendent particulièrement mal, d'autant plus que les responsables ne sont pas toujours sensibilisés à son importance sociale, humaine et politique. Après avoir tenté d'en donner une définition et une image quantitative à l'aide des données disponibles, nous nous proposons, dans cette communication, d'examiner la place du travail des enfants dans les dynamiques économiques et sociales et dans les politiques publiques, en relation avec le contexte institutionnel.

1. La situation des enfants au travail en Afrique

« Le travail des enfants en famille remonte aux âges les plus anciens : leur participation à la tenue du ménage et aux travaux agricoles est attestée dans toutes les sociétés rurales... Dès que ses capacités physiques le lui permettent, l'enfant cultive le jardin et entretient la maison avec sa mère, accompagne les hommes au labour, garde les cochons et les oies, ou assure de menus travaux dans l'atelier de son père artisan, apprenant peu à peu son métier ». C'est ainsi qu'Alexandre et Lett (1998), cités par B. Manier (1999), évoquent le travail des enfants au Moyen-Âge. Cette présentation peut sans difficulté être transposée à l'Afrique rurale d'aujourd'hui pour peu que l'on remplace les cochons et les oies par les chèvres ou les zébus et que l'on y ajoute les corvées d'eau et de bois. Car l'Afrique reste encore un continent majoritairement rural, puisque son taux d'urbanisation n'est que de 38% en 2000 (United Nations, 1998).

Cet aspect « traditionnel » du travail des enfants peut dans une certaine mesure être étendu à certaines situations dans le secteur informel urbain où l'enfant peut participer à la petite entreprise familiale (couture, petite restauration, ateliers divers, etc.). Mais le travail des enfants a depuis longtemps fait irruption hors de ce cadre traditionnel de socialisation pour être happé par l'économie monétaire et ses formes les plus néfastes aboutissant à l'exploitation des enfants. C'est à cette dérive que se réfère l'ouvrage édité par Schlemmer (1996), dont le titre et le sous-titre montrent bien l'angle d'attaque : « L'enfant exploité. Oppression, mise au travail et prolétarianisation ».

Car il y a une différence essentielle entre l'enfant participant aux travaux des champs avec le groupe familial et celui enfermé dans un atelier insalubre, sans être payé, pour fabriquer des tapis, sans parler des enfants soldats ou des enfants prostitués. Dans le premier cas, et sans vouloir donner une image idyllique de la société rurale, il y a une certaine organisation sociale qui prend en charge l'enfant au sein du groupe et l'amène progressivement vers l'âge adulte.

Dans le second cas, l'enfant est livré à une société dominée par l'argent, où il n'est qu'un fétu brisé par l'appât du gain des adultes.

Mais si l'on veut aller plus loin dans l'analyse, il faut examiner la combinaison de deux critères, selon l'appartenance ou non de l'enfant à son milieu familial et sa mise au travail dans ou hors de la famille. Les cas les plus fréquemment rencontrés figurent dans le tableau 1 qui fait apparaître les catégories bien distinctes.

TABLEAU 1 : TYPOLOGIE SOMMAIRE DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'enfant loge	L'enfant travaille			
	chez ses parents	dans une autre famille	dans une institution*	dans la rue
chez ses parents	A	B	C	D
dans une autre famille		E	F	
dans une institution*			G	
dans la rue				H

* : par institution, nous entendons une usine, une mine, une unité touristique, une plantation, l'armée ou une milice, un lieu de prostitution, etc.

En particulier, on peut distinguer :

- A. Les enfants vivant et travaillant au sein de la cellule familiale, mode de socialisation courant dans toutes les sociétés traditionnelles,
- B. Les enfants qui, tout en logeant chez leurs parents, passent leur journée dans une autre cellule familiale pour y apprendre un métier (forme d'apprentissage) ou pour aider aux tâches domestiques,
- C. Les enfants logeant chez leurs parents et mis au travail à l'extérieur de leur famille, dans une institution, sous diverses formes allant de l'apprentissage ou du salariat à toutes les formes d'exploitation,
- D. Les enfants qui, logeant chez leurs parents, gagnent leur vie dans la rue par divers « petits métiers » (porteurs au marché, petits vendeurs de beignets ou de boissons fraîches, etc.) ou en faisant de la mendicité,
- E. Les enfants envoyés par leurs parents dans une autre famille (le plus souvent apparentée) pour y loger et y travailler ; c'est le cas, fréquent en Afrique, notamment de l'Ouest, des enfants confiés ; à l'origine, forme de socialisation, cette situation peut aussi dériver vers des formes d'exploitation,
- F. Les enfants logeant dans une autre famille (souvent à la ville) et travaillant dans une institution, cas voisin de C ; mais, par défaut de contrôle par les parents et/ou par complicité de la famille d'accueil, cette forme de travail se prête plus que la précédente à l'exploitation des enfants (et peut aller jusqu'à des situations proches de l'esclavage),
- G. Les enfants vivant et travaillant dans une institution : c'est le cas le plus fréquent d'exploitation (enfants soldats, enfants prostitués, ou tout simplement enfants considérés uniquement comme une force de travail gratuite ou très bon marché),
- H. Les enfants vivant dans la rue : ce sont des enfants abandonnés par leur famille ou l'ayant fuie, et travaillant dans la rue pour survivre, dans le cadre ou en marge de la légalité.

Dans le cadre de la famille (celle de l'enfant, ou une famille apparentée ou de relation), le travail de l'enfant ne donne généralement lieu à aucune compensation financière : l'enfant est

seulement nourri et logé. Le terme « domesticité » recouvre ainsi parfois un véritable servage d'enfants (Bonnet, 1993).

Plus généralement, les formes de l'exploitation (dans la sphère familiale ou à l'extérieur de celle-ci) concernent à la fois la durée du travail (parfois 12, voire même 16 heures par jour), la rémunération (très faible, parfois nulle) et les conditions de travail (insalubres, dangereuses, avec brutalité ou intimidation). Des situations concrètes ont été étudiées par Brisset (2000) : les cueilleurs de jasmin en Égypte, les ramasseurs de café et de coton au Zimbabwe, de canne à sucre au Natal (Afrique du Sud), les pêcheurs-plongeurs au Sénégal, etc. Elle traite aussi des métiers de la rue, de l'exploitation des enfants domestiques (les « petites bonnes » à Dakar), de l'exploitation sexuelle, des enfants soldats.

En Côte d'Ivoire, des milliers d'enfants du Burkina Faso et du Mali sont utilisés comme serfs dans les plantations ou comme domestiques (Harsch, 2001). Ces enfants quittent leurs villages volontairement ou sur injonction de leur famille pour échapper à la pauvreté. Certains sont pris en main par des trafiquants. Ils finissent dans un emploi dur et mal payé, dans des conditions sanitaires déplorables et parfois victimes d'abus sexuels.

Yaro (1996) a étudié les chercheurs d'or à Essakan (Burkina Faso). Il a trouvé que 30% de la main-d'œuvre étaient des enfants. Son enquête auprès de 120 enfants dans un échantillon de 120 ménages sur un site artisanal contrôlé par la Compagnie d'exploitation des mines d'or du Burkina (CEMOB) permet de décrire leurs conditions de travail : travail en sous-sol (de - 15 à - 60 mètres), sans lumière, avec une ventilation déplorable. Les règles de sécurité sont constamment enfreintes par les enfants, qui constituent de 5 à 8% des orpailleurs. Ils font usage de drogue et d'amphétamines pour résister à la pénibilité du travail et les accidents sont assimilés à des sacrifices rituels, normaux, nécessaires et admis. Leur parcours peut alors devenir une descente aux enfers : alcool, drogue, prostitution et Sida.

Anwar (1996) a étudié les changements dans les relations familiales entraînés par le travail des enfants au Caire (à partir de deux enquêtes auprès respectivement de 566 et de 100 enfants). Ces enfants au travail sont le plus souvent issus de familles nombreuses. La mise au travail d'un des enfants peut alors constituer une stratégie des parents pour leur permettre de scolariser d'autres enfants. Ce sont d'ailleurs les parents qui prennent la décision de mettre leur enfant au travail, même si « l'enfant pense que la décision de travailler reste la sienne » dans 50% des cas. Mais elle précise que ce sont la famille et les amis qui ont mené la recherche de l'emploi.

Si l'enfant n'a pas quitté le domicile familial pour sa mise au travail, elle estime que « le travail de l'enfant n'a pas entraîné un changement important des relations qui existent entre les membres de la famille », cela de divers points de vue : jeux avec les frères et sœurs, autorité du père, etc. Si l'enfant a quitté le domicile familial, la situation semble plus complexe et plus diversifiée. Intervient en effet la distance entre l'enfant et sa famille ainsi que l'existence de la famille d'accueil. Se pose aussi la question de la destination des gains de l'enfant. Ils sont le plus souvent ajoutés au revenu familial et servent donc pour les dépenses journalières du ménage, même si une petite partie est attribuée à l'enfant pour son argent de poche. L'enfant placé qui obtient quelques gains les fera souvent parvenir à ses parents (après prélèvement par la famille d'accueil des frais d'entretien).

2. Combien d'enfants travaillent aux niveaux mondial et régional ?

Il y a quelques années, le Bureau International du Travail (BIT) avait publié le chiffre de 250 millions d'enfants au travail dans le monde. Ce chiffre a été repris dans de nombreuses publications, même s'il provenait d'estimations grossières. Mais il a contribué à la mobilisation internationale sur le problème du travail des enfants et a montré la nécessité de disposer de statistiques plus précises et plus détaillées. Le BIT s'est ainsi lancé dans un travail statistique important dont les résultats viennent d'être publiés (ILO, 2002).

Tout d'abord, l'enfant est défini comme une personne de moins de 18 ans, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et à la Convention 182 du BIT sur les pires formes de travail des enfants (1999). De plus, comme les enfants de moins de 5 ans sont généralement peu mis au travail et que l'âge d'accès à l'école primaire est d'au moins 5 ans, les estimations du BIT concernent les enfants de 5-17 ans.

Ensuite, le travail est défini comme une activité économique au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire qu'il couvre toutes les activités destinées à une production qui sera soit commercialisée, soit auto-consommée. Ce travail peut être rémunéré ou non. Il découle de cette définition que les enfants engagés dans les tâches domestiques au sein de leur famille ne sont pas considérés comme au travail, au contraire des « petites bonnes » travaillant dans un autre ménage.

Avec ces définitions et en utilisant les statistiques disponibles, mais surtout les résultats d'enquêtes réalisées entre 1994 et 2000 dans une trentaine de pays¹, le BIT fournit les estimations figurant aux tableaux 2 et 3.

TABLEAU 2 : ENFANTS AYANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON L'ÂGE ET LE SEXE.
ENSEMBLE DU MONDE (EFFECTIFS EN MILLIONS, TAUX EN %)

Âge	Sexe	Ensemble des enfants	Avec une activité économique	Taux d'activité
5-9 ans	G	308,5	38,1	12,3
	F	291,8	35,0	12,0
	T	600,2	73,1	12,2
10-14 ans	G	307,9	70,9	23,0
	F	291,3	66,8	22,9
	T	599,2	137,7	23,0
15-17 ans	G	170,2	75,1	44,1
	F	161,8	65,8	40,7
	T	332,1	140,9	42,4
Ensemble	G	786,6	184,1	23,4
	F	744,9	167,6	22,5
	T	1531,5	351,7	23,0

Source : ILO, 2002

Au total, 352 millions d'enfants sont donc au travail, soit 23% des enfants de 5-17 ans : près d'un enfant sur quatre travaille !

Le taux d'activité croît avec l'âge, passant de 12,2% pour les 5-9 ans à 23,0% pour les 10-14 ans et à 42,4% pour les 15-17 ans. La différence entre les deux sexes n'est pas très grande, les taux des garçons à chaque groupe d'âges étant légèrement supérieurs à ceux des filles, surtout pour le dernier groupe d'âges.

Les différences régionales sont marquées : l'Afrique au Sud du Sahara connaît le taux d'activité le plus élevé (31,9%) : près d'un enfant sur trois y travaille ! Elle est suivie de l'Asie-Pacifique (25,7%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (20,2%), puis du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (18,7%). Les pays industrialisés n'enregistrent qu'un taux de 9,4%. On observe à peu près ce même classement pour les deux premiers groupes d'âges. Par contre, chez les 15-17 ans, c'est l'Asie-Pacifique qui a le taux le plus élevé (48,4%). Dans ce groupe,

¹ Dont 10 pays africains : Afrique du Sud (1999), Cameroun (1996), Égypte (1998), Ghana (1997), Kenya (1999), Mauritanie (1995), Namibie (1999), Nigeria (2000), Sénégal (1995), Zambie (1999).

les pays industrialisés sont toujours en dernière position, mais sont beaucoup plus proches des autres régions, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord les dépassant à peine.

TABLEAU 3 : ENFANTS AYANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON L'ÂGE ET LA RÉGION
ENSEMBLE DU MONDE (EFFECTIFS EN MILLIONS, TAUX EN %)

Âge	Région	Ensemble des enfants	Avec une activité économique	Taux d'activité
5-9 ans	Afrique sub-saharienne	88,8	20,9	23,6
	Amérique Latine et Caraïbes	54,4	5,8	10,6
	Moyen-Orient/Afrique du Nord	44,2	4,8	10,8
	Asie/Pacifique	325,4	40,0	12,3
	Pays Industrialisés	87,3	1,7	1,9
	Ensemble	600,2	73,1	12,2
10-14 ans	Afrique sub-saharienne	78,1	27,1	34,7
	Amérique Latine et Caraïbes	53,7	11,6	21,5
	Moyen-Orient/Afrique du Nord	43,7	8,6	19,6
	Asie/Pacifique	329,7	87,3	26,5
	Pays Industrialisés	94,1	3,2	3,4
	Ensemble	599,2	137,7	23,0
15-17 ans	Afrique sub-saharienne	40,3	18,1	44,8
	Amérique Latine et Caraïbes	31,2	10,8	35,0
	Moyen-Orient/Afrique du Nord	23,7	7,5	31,8
	Asie/Pacifique	179,5	86,9	48,4
	Pays Industrialisés	57,3	17,5	30,5
	Ensemble	332,1	140,9	42,4
Ensemble	Afrique sub-saharienne	207,2	66,1	31,9
	Amérique Latine et Caraïbes	139,3	28,2	20,2
	Moyen-Orient/Afrique du Nord	111,6	20,9	18,7
	Asie/Pacifique	834,6	214,2	25,7
	Pays Industrialisés	238,7	22,4	9,4
	Ensemble	1531,5	351,7	23,0

Source : ILO, 2002

Mais la communauté internationale ne condamne pas tout travail de l'enfant. La Convention 138 sur l'âge minimal d'admission à l'emploi indique ainsi que « cet âge « ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à 15 ans ». Il pourra être abaissé à 14 ans pour les pays « dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées ». Des travaux dits « légers » pourront toutefois être autorisés entre 13 et 15 ans s'ils ne portent pas préjudice à la santé, au développement ou à l'assiduité scolaire de l'enfant, avec dérogation à 12-14 ans pour les pays mentionnés précédemment. Enfin les travaux « susceptibles de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents » ne doivent pas être autorisés avant 18 ans, avec dérogation possible à 16 ans. Finalement, on se trouve en présence d'un éventail ouvert, allant de 12 à 18 ans » (Gendreau, 1996).

En définitive, le BIT considère comme enfants dont le travail doit être proscrire, que nous appellerons « enfants exploités » (au sens du BIT) :

- les enfants de 5-11 ans ayant une activité économique,
- les enfants de 12-14 ans ayant une activité économique qui ne soit pas un travail léger,
- les enfants de 15-17 ans ayant une activité économique correspondant aux « pires formes de travail », c'est-à-dire les travaux dangereux et répréhensibles (travail forcé, esclavage, servitude pour dettes, enfants-soldats, prostitution et pornographie et autres activités illicites).

Sans compter les enfants effectuant un travail répréhensible², dont le nombre est par nature difficile à estimer, le BIT évalue le nombre d'enfants exploités à 245,5 millions, soit 70% des enfants au travail et 16% du total des enfants de 5-17 ans (tableau 4). Les garçons sont relativement plus exploités que les filles et l'écart croît avec l'âge : le rapport de masculinité est de 1,05 à 5-11 ans, de 1,18 à 11-14 ans et de 1,39 à 15-17 ans.

TABLEAU 4 : ENFANTS EXPLOITÉS SELON L'ÂGE ET LE SEXE (EFFECTIFS EN MILLIONS, TAUX EN %)

Âge	Sexe	Ensemble des enfants	Avec une activité économique	Enfants exploités	Taux des enfants exploités par rapport	
					au total des enfants	aux enfants actifs
5-11 ans	G	-	56,3	56,3	-	100,0
	F	-	53,4	53,4	-	100,0
	T	-	109,7	109,7	-	100,0
12-14 ans	G	-	52,7	41,5	-	78,7
	F	-	48,4	35,1	-	72,5
	T	-	101,1	76,6	-	75,8
5-14 ans	G	616,4	109,0	97,8	15,9	89,7
	F	583,1	101,8	88,5	15,2	86,9
	T	1199,4	210,8	186,3	15,5	88,4
15-17 ans	G	170,2	75,1	34,4	20,2	45,8
	F	161,8	65,8	24,8	15,3	37,7
	T	332,1	140,9	59,2	17,8	42,0
Ensemble	G	786,6	184,1	132,2	16,8	71,8
	F	744,9	167,6	113,3	15,2	67,6
	T	1531,5	351,7	245,5	16,0	69,8

Source : ILO, 2002

Enfin, le BIT estime que 171 millions de ces enfants travaillent dans des conditions dangereuses, soit près de la moitié des enfants au travail et plus des deux-tiers des enfants exploités.

3. Le travail des enfants vu par les institutions statistiques africaines

Les sources statistiques classiques (recensements, enquêtes) ne sont généralement pas adaptées pour saisir le travail des enfants, cela pour plusieurs raisons : les questions sur l'activité ne s'adressent souvent qu'aux personnes au-dessus d'un certain âge (15 ans, parfois 10 ou 12 ans) ; le travail de l'enfant est souvent minoré, notamment parce que de nombreux aides

² Le BIT estime à au moins 8,4 millions le nombre de ces enfants. Si l'exploitation des enfants est quasi universelle, ce sont l'Afrique et l'Asie qui connaissent le plus l'esclavage, la servitude pour dettes, la prostitution et l'utilisation des enfants comme soldats.

familiaux sont déclarés comme ne travaillant pas (c'est d'ailleurs le cas général de la main d'œuvre agricole, notamment féminine); de plus, on se heurte au problème général de la définition statistique de l'activité, aggravée par la difficulté d'appréhender des activités illégales et/ou non déclarées. La compilation des statistiques nationales par le BIT aboutit à des taux activité chez les enfants de 10-14 ans allant jusqu'à 54% en Afrique (tableau 5). Les taux les plus élevés se retrouvent en Afrique ainsi que dans quelques pays asiatiques comme le Bhoutan (55%) ou le Népal (45%).

TABLEAU 5 : TAUX ACTIVITÉ (%) CHEZ LES ENFANTS DE 10-14 ANS DANS QUELQUES PAYS AFRICAINS

Pays	Taux	Pays	Taux	Pays	Taux
Mali	54	Kenya	41	Cameroun	25
Burkina Faso	51	Tanzanie	39	Nigeria	25
Burundi	49	Madagascar	35	Côte d'Ivoire	20
Niger	45	Sénégal	31	Zambie	16
Ouganda	45	Zimbabwe	29	Ghana	13
Éthiopie	42	Bénin	27	Égypte	11

Source : Brisset, 2000

Les recensements peuvent fournir des données intéressantes sur le travail des enfants (pourvu que les questions ne se limitent pas, comme c'est trop souvent le cas, aux 15 ans et plus). Nous en donnerons deux exemples : le Maroc (recensement de 1994) et la Côte d'Ivoire (recensement de 1998).

TABLEAU 6 : LE TRAVAIL DES ENFANTS AU MAROC (TAUX D'ACTIVITÉ EN %)

Catégorie	Milieu	Garçons	Filles	Total
Enfants de 15-17 ans	rural	66,3	18,4	42,4
	urbain	35,6	20,9	28,1
	ensemble	51,2	19,6	35,3
Enfants non scolarisés de 7-17 ans	rural	49,3	11,1	26,3
	urbain	59,6	28,2	41,3
	ensemble	52,0	15,3	30,1
Ensemble des enfants de 7-17 ans	rural	25,5	8,9	17,3
	urbain	12,4	8,2	10,3
	ensemble	19,4	8,6	14,0

Source : Direction de la Statistique, 1997

Au Maroc (Direction de la Statistique, 1997), 14% des enfants de 7-17 ans travaillent, ce qui représente quelque 6,8 millions d'enfants. Le taux d'activité est deux fois plus élevé pour les garçons que pour les filles, et il est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (17,3% contre 10,3%). Finalement, le quart des garçons des campagnes travaille. Si l'on s'intéresse aux enfants de 15-17 ans, les taux d'activité sont pour chacune des catégories de sexe et de milieu beaucoup plus importants que précédemment. C'est ainsi par exemple que dans ce groupe d'âges, ce sont les deux-tiers des garçons des campagnes qui travaillent. Enfin, si l'on considère parmi les 7-17 ans les seuls enfants qui ne sont pas scolarisés, on observe là aussi des taux élevés, cela surtout pour les enfants des villes.

En outre, les enfants qui travaillent sont majoritairement (57%) des aides familiaux et dans une forte proportion des salariés (30%). En fait, on observe deux structures très différentes entre

les villes et les campagnes : en ville, on a 64% de salariés (et 20% d'apprentis), alors qu'à la campagne, on a 79% d'aides familiaux (et quand même 16% de salariés).

En Côte d'Ivoire, d'après le recensement de 1998, 15% des enfants de 6-14 ans travaillent (Kouamé Koffi, 2001). Mais le plus surprenant est que, si l'on tient compte des enfants scolarisés (51%), il reste 3% de ménagères et 31% d'inactifs. Le travail et l'école laissent donc de côté plus du tiers (34%) des enfants de 6-14 ans (28% chez les garçons et 41% chez les filles). L'analyse fournit les précisions suivantes sur l'activité des enfants :

- il y a peu de différence entre les deux sexes (16% pour les garçons, 14% pour les filles),
- le taux d'activité est beaucoup plus important en milieu rural (21%) qu'en ville (7%),
- l'activité croît régulièrement avec l'âge : dès 6 ans, le taux d'activité est de 7,4% ; il atteint 27% à 14 ans,
- les enfants qui travaillent sont pour l'essentiel (62%) les enfants du chef de ménage, ou apparentés (31%),
- 86% des enfants qui travaillent ne sont orphelins ni de père, ni de mère,
- les trois-quarts des enfants qui travaillent sont des aides familiaux,
- les principales activités exercées sont : cultures vivrières, élevage et pêche (43%) agriculture industrielle ou d'exportation (35%), petits vendeurs (11%), petits métiers dans les garages, les ateliers de réparation et les menuiseries (4%), domestiques et employés dans les bars/restaurants (3%), tailleurs et couturiers (3%).

Les enquêtes démographiques et de santé (EDS) proposent, dans leur dernière phase, un module sur le travail des enfants. Nous analyserons ci-dessous les données des trois enquêtes ayant utilisé ce module et dont les résultats sont publiés.

Pour le Malawi (2000) et la Tanzanie (1999), les résultats sont présentés de façon comparable et font l'objet du tableau 7. Le taux d'activité des enfants de 5-14 ans est élevé au Malawi (27,0%), et surtout en Tanzanie (40,5%). Les deux pays présentent des structures comparables : peu de différence entre les deux sexes, plus forte intensité chez les enfants les plus âgés et en milieu rural.

TABLEAU 7 : TAUX D'ACTIVITÉ (%) DES ENFANTS DE 5-14 ANS AU MALAWI ET EN TANZANIE

Variable	Modalité	Malawi	Tanzanie
Sexe	garçons	27,6	42,6
	filles	26,4	38,4
Âge	5-9 ans	13,8	24,1
	10-14 ans	42,1	60,2
Résidence	rurale	28,4	43,6
	urbaine	17,7	28,0
Ensemble		27,0	40,5
<i>Source</i> : DHS			

En Ouganda (tableau 8), les questions ont été posées pour les enfants de 5-17 ans et les résultats publiés ne sont pas directement comparables aux précédents. On constate tout d'abord qu'une très forte proportion des enfants participe aux tâches domestiques (entre 70 et 93% selon la modalité considérée), mais aussi qu'une très forte proportion travaille : 40% au sein du ménage, 4% chez un employeur. Les différences entre les modalités considérées vont dans le même sens que pour le Malawi et la Tanzanie, mais le résultat le plus intéressant concerne la situation scolaire des enfants : les enfants non scolarisés travaillent nettement plus que les

enfants scolarisés, mais ces derniers sont nombreux à avoir une activité : 23% au sein du ménage, 4% chez un employeur.

TABLEAU 8 : TYPE D'ACTIVITÉ DES ENFANTS DE 5-17 ANS EN OUGANDA (EN %)

Variable	Modalité	Tâches domestiques	Travail dans le ménage	Travail chez un employeur
Sexe	garçons	83,2	40,9	4,6
	filles	87,6	38,5	4,1
Âge	5-9 ans	77,7	22,8	2,9
	10-14 ans	93,3	52,7	5,1
	15-17 ans	87,6	55,0	6,6
Résidence	rurale	86,0	42,8	4,4
	urbaine	81,1	17,1	3,4
Scolarisation	non scolarisé	89,3	44,0	4,4
	scolarisé	70,7	22,6	3,8
Ensemble		85,4	39,7	4,3
<i>Source</i> : DHS				

En Égypte, Nadia Zibani (1994) a examiné les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi de 1988. Les enfants de 6-14 ans ayant travaillé la semaine précédant l'enquête sont au nombre de 1,4 million, soit un taux d'activité de 12,3%. L'analyse de ces chiffres fournit les précisions suivantes :

- le taux d'activité est à peu près le même pour les garçons et pour les filles ;
- il est par contre quatre fois plus élevé en milieu rural (17%) qu'en milieu urbain (4,25%) ;
- les trois-quarts des enfants au travail sont dans l'agriculture ; l'industrie n'en accueille que 9% et le commerce 7% ;
- de même, les trois-quarts des enfants au travail sont des aides familiaux.

La situation de ces enfants au travail par rapport à l'école est donnée au tableau 9.

TABLEAU 9 : SITUATION DES ENFANTS AU TRAVAIL EN EGYPTE PAR RAPPORT À L'ÉCOLE (EN%)

Situation scolaire	Garçons	Filles	Total
Scolarisés	59	42	55
A quitté l'école	27	16	23
N'a jamais été à l'école	14	42	22
Total	100	100	100
<i>Source</i> : Zibani, 1994			

Plus de la moitié des enfants au travail sont scolarisés, phénomène qui touche surtout les garçons. Les autres enfants ont abandonné l'école ou n'y ont jamais été (cas de 42% des filles). Un tel tableau pose deux questions : « certes, celle de la formation, mais plus fondamentalement celle des modes de socialisation ».

4. Le contexte macro-économique et social du travail des enfants

Les causes de l'exploitation des enfants sont multiples. La première, la plus importante est l'insertion des économies d'autosubsistance dans l'économie de marché. C'est ainsi que

Meillassoux (1996) écrit : « le développement économique a surtout consisté à inciter des millions d'individus appartenant à des sociétés domestiques d'auto-suffisance à produire, de gré ou de force, pour le marché » et plus loin : « l'extension de l'économie de marché s'accompagne partout de l'exploitation des enfants ».

Car le travail des enfants a d'abord une fonction économique. La main-d'œuvre enfantine est un atout dans la course au profit et donc à la baisse des coûts pour des patrons peu scrupuleux. Ceci vaut à la fois pour les activités destinées au marché intérieur et pour celles dirigées vers l'exportation. Les multinationales qui délocalisent leurs établissements industriels des pays du Nord vers les pays du Sud ne sont pas les dernières à profiter de cette main-d'œuvre « taillable et corvéable à merci ».

Au départ, la mise au travail des enfants correspond pour la famille à la recherche d'un complément de revenus. La réalité comporte trop souvent des abus dans les ateliers ou les entreprises, notamment dans les pays du Sud. De plus, elle est perçue au Nord comme une pratique de dumping, voire de concurrence déloyale. En ces moments de récession généralisée, les pays à coûts de production élevés y voient une pénalisation pour eux et un avantage pour leurs concurrents. Mais plusieurs remarques doivent être faites à ce sujet :

- en Afrique, peu de cas sont signalés ; en Afrique du Sud et dans les pays maghrébins, la pratique syndicale est assez établie et les abus n'atteignent pas ceux des pays asiatiques, même s'ils existent ;
- des auteurs n'ont pas manqué de signaler que cette pratique constitue un des avantages comparatifs des pays du Sud, les bas salaires reflétant d'une manière générale un différentiel de niveau de vie entre les pays ;
- mis à part l'aspect humain du travail des enfants qu'il faut signaler et condamner en principe, la mise en œuvre de règles concurrentielles entre nations est un problème plus large que cette simple question du travail des enfants ; à terme, les pays défavorisés peuvent-ils s'aligner sur ceux qui pratiquent les salaires les plus bas ou vont-ils assister à plus de délocalisation de leurs industries ?

Cette cause première est à relier conjoncturellement aux crises de toutes sortes (politiques, économiques, environnementales, sanitaires, etc.) qu'ont connues de nombreux pays, notamment en Afrique. Ces crises se sont accompagnées de la paupérisation croissante des couches les plus défavorisées de la population, souvent accentuée par les plans d'ajustement structurel ; cette pauvreté a accru la vulnérabilité sociale et a conduit à des stratégies de survie, dont fait partie la mise au travail des enfants, cela d'autant plus que le chômage et le sous-emploi des adultes nécessitaient de trouver des compléments de revenu.

Sari (1996) note ainsi que la mise au travail des enfants en Algérie est révélatrice de l'échec du modèle de développement, détourné de ses objectifs et privé de moyens financiers pour les atteindre. La déstabilisation et la paupérisation s'accroissent, expressions des dysfonctionnements de l'économie et de la remise en cause des acquis.

Le BIT, au cours d'une enquête en 1999 au Zimbabwe, a trouvé près de 88% d'enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs, venant de familles disposant d'un revenu mensuel inférieur à 2 000 dollars zimbabwéens (US\$ 36). Dès que ce revenu dépasse 3 000 dollars zimbabwéens, le taux d'activité tombe à 1% (Harsch, 2001) !

Ravololomanga et Schlemmer (1996) ont étudié (à partir d'une enquête à Ambohimaso, Madagascar) la transformation du statut et du rôle de l'enfant dans la société malgache, en relation avec la crise économique, « l'enfant richesse » étant devenu « enfant fardeau », d'où la nécessité de sa mise au travail. Cette décision peut résulter d'un échec scolaire, mais il y a chez les parents de plus en plus un arbitrage au détriment de l'école pour diverses raisons, notamment :

- son coût, de plus en plus élevé pour les ménages du fait du désengagement de l'État,

- le constat que l'école n'assure plus forcément un avenir meilleur aux enfants puisqu'ils ne trouvent plus d'emploi à l'issue de leur scolarité.

Cette mise au travail s'inscrit dans une double perspective, de migration et de maîtrise de la fécondité. Si dans certains cas, l'enfant mis au travail continue à vivre sous le toit familial, il en est d'autres où cette mise au travail s'effectue dans le cadre d'une émigration. On se trouve alors en présence de véritables stratégies migratoires. Les paysans pauvres envoient ainsi à la ville leurs aînés en espérant recevoir de leur part une aide ; le placement se fait dans une famille d'accueil liée à la famille de l'enfant (par parenté ou relation) et qui parfois accepte l'enfant à titre de service rendu et d'échange entre familles car l'accueil de l'enfant peut lui coûter plus qu'il ne lui rapporte. On se trouve alors dans une logique de solidarité du type de celle des « enfants confiés » en Afrique (notamment en Afrique de l'Ouest). Mais les rapports marchands peuvent pervertir cette logique traditionnelle.

De plus, l'évolution du contexte socio-économique amène les parents à considérer comme dommageable pour les conditions de vie de la famille un trop grand nombre d'enfants : « le souci des foyers est désormais d'avoir le moins d'enfants possible ». Non seulement, il devient nécessaire de mettre au travail les enfants existants (dans un contexte différent du travail des enfants dans la société traditionnelle), mais encore les familles ressentent le besoin d'avoir moins d'enfants : l'idéal de forte fécondité semble ainsi s'être fortement émué avec la crise.

Les conséquences néfastes de l'exploitation des enfants sont multiples :

- tout d'abord, de nombreux risques sont liés au travail des enfants : accidents, maladies, perturbations dans leur développement physique,
- mais aussi ce travail, surtout dans ses formes les plus inhumaines (esclavage, prostitution), est source de traumatismes profonds pour le développement psychique de l'enfant,
- enfin, même si de rares enfants réussissent à échapper à la misère, la très grande majorité ne peut que participer à la perpétuation du cycle pauvreté-travail des enfants ; à moyen et long termes, ils ne contribueront donc pas au développement comme ils auraient pu le faire s'ils avaient eu la chance d'une scolarisation et d'une formation ; ils constituent donc un manque à gagner futur pour la société.

5. Travail contre école ?

Cette mise au travail a été favorisée par les difficultés rencontrées par le système scolaire. L'échec de l'école, sur le plan tant quantitatif (faibles taux de scolarisation et abandon de l'idée de la scolarisation universelle) que qualitatif (faible niveau des maîtres, inadéquation des programmes, etc.), l'augmentation des frais de scolarité (en relation avec les plans d'ajustement structurel) ont détourné de nombreux enfants de l'école qui a souvent perdu son image de moyen privilégié d'ascension sociale.

La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à cette tendance. Labazée (1996) étudie l'emploi des enfants en période de crise à Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire). La scolarisation qui s'était développée jusqu'en 1985 a reculé avec une multiplication des abandons et des ré-orientations vers l'apprentissage, au bénéfice des patrons. Le travail des enfants a constitué l'enjeu d'une double compétition entre le secteur intermédiaire (activités domestiques) et celui des activités individuelles.

De même, Toto (1996) considère que les enfants sont les premières victimes du plan d'ajustement structurel mis en œuvre au Congo. La scolarisation, qui avait atteint 98% il n'y a pas longtemps, a reculé à cause du désengagement de l'État et par suite de l'augmentation des déperditions scolaires, celles-ci laissant peu d'espoir aux parents de compter sur l'école pour assurer l'avenir des enfants.

En Tanzanie, même situation (Harsch, 2001). Le BIT a trouvé que l'incidence du travail des enfants a augmenté avec la détérioration du système scolaire, lui-même résultant du déclin de l'économie : infrastructure inadéquate, bas moral des maîtres, introduction de droits de scolarité suite aux programmes d'ajustement structurel, ont contribué à de nombreux abandons. Le taux de scolarisation du pays est tombé de 90% en 1980 à 78% en 1996, allant même jusqu'à 30-40% dans certains villages.

Très souvent, la question ne se pose pas en termes d'alternative ou de substitution d'une activité à une autre : l'occupation dans une activité domestique, l'aide aux travaux des champs ou dans un atelier, sont perçues comme naturelles. D'autant plus que ces activités peuvent être conjuguées avec l'école. La rupture se produit quand le moindre revenu supplémentaire devient indispensable.

Comme l'a si bien formulé Marie-France Lange (1996), « loin d'être un outil de formation ou de socialisation, le travail des enfants est avant tout une obligation pour la survie des familles ». Pourtant, si la possibilité leur était donnée d'envoyer les enfants à l'école, ces familles réaliseraient un peu mieux l'espoir qu'elles peuvent fonder sur ces enfants.

Cette complémentarité entre le travail et l'école a été bien analysée dans le cas du Mali par Marcoux (1997). Ce dernier met en évidence le rôle et la place des enfants dans la famille pour expliquer que la mise au travail des enfants ne s'explique pas uniquement par les échecs scolaires et les abandons, mais aussi par le transfert aux enfants de certaines activités pour permettre aux adultes de la famille d'exercer d'autres activités plus rémunératrices. Il y a donc mise en œuvre d'une stratégie d'opportunité pour tirer le meilleur parti d'une situation donnée, en utilisant les moyens qui existent.

Dans le cas particulier des filles, Marcoux (1998) constate leur faible scolarisation à Bamako et en milieu rural, avec une déscolarisation notable au cours des années 80. Cherchant à savoir ce que font ces filles qui ne vont pas à l'école ou qui l'ont quittée, il met en évidence « leur rôle dans les activités de subsistance de leur ménage ».

Cette question a été abordée par plusieurs chercheurs. Tous insistent sur le fait qu'avec plus de ressources, les parents seraient plus enclins à mettre leurs enfants à l'école, même si celle-ci ne répond pas à leurs attentes. Ainsi, la possession d'un lopin de terre, d'instruments de travail, la proximité d'un point d'eau et/ou d'école sont des facteurs qui jouent positivement dans la décision d'envoyer les enfants à l'école.

6. La société, les pouvoirs publics et la lutte contre le travail des enfants

Quelle que soit son ampleur, la perception du phénomène varie considérablement selon les époques et les pays. Le travail de l'enfant peut ainsi être ou ne pas être considéré comme un « problème social » ou un sujet de débat public.

C'est notamment le cas dans de nombreux pays africains, malgré les déclarations officielles. En effet, ce phénomène reflète une réalité sociale, dont l'origine se trouve, comme on l'a vu, dans les pratiques rurales traditionnelles où prédominaient les cultures vivrières, l'élevage et l'artisanat, et où la production marchande était marginale. A la fois occasion de formation et aide directe à la survie du groupe, le travail des enfants était intimement lié à la fécondité élevée et au système de sécurité des personnes âgées.

C'est le plus souvent avec l'urbanisation, le déracinement qui en est résulté, et la perte des repères traditionnels et des valeurs et normes reconnus dans le clan qu'il acquiert son caractère inhumain et ses effets nocifs : des artisans et entrepreneurs peu scrupuleux (quand ce ne sont pas de véritables trafiquants) le transforment en exploitation des enfants, tirant avantage de la situation précaire de ces derniers et de leurs parents (lorsqu'ils en ont) qui n'ont pas d'autre alternative pour générer un revenu de survie. En milieu rural, cette dérive a souvent pour ressort l'illusion que la ville offre une vie plus confortable que la campagne et l'espoir de

lendemains meilleurs. Mais le succès n'est pas garanti : le cas de rares individus qui arrivent à percer et à réussir, à force d'ingéniosité et de sacrifices, masque l'échec de tous les autres, enclins aux dérives que l'on connaît : banditisme, prostitution, violences, drogue et alcool.

Dans la mesure où la pauvreté est souvent considérée comme la cause principale du travail des enfants, celui-ci n'est pas systématiquement pourfendu car certains y voient une introduction au monde du travail : la mise au travail des enfants fait partie de la stratégie de survie des familles qui l'acceptent ou s'y résignent. Car le travail des enfants est aussi perçu comme un moindre mal par rapport à la marginalité, à la délinquance et à la criminalité.

Le travail des enfants, et même leur exploitation sont donc profondément enracinés dans la société. En outre, les analyses précédentes indiquent que son éradication relève d'une approche globale fondée essentiellement sur la lutte contre la pauvreté et sur la rénovation d'un système scolaire qui réponde mieux aux besoins de la société. Enfin, ce travail des enfants se réalisant majoritairement dans l'agriculture, dans un cadre familial et dans le secteur informel, la législation est souvent inadaptée à la réalité et ne peut guère s'appliquer (Bonnet, 1993) et le travail des enfants continue, « par nécessité ».

Les législations ne cherchent d'ailleurs généralement pas à éradiquer totalement et rapidement le travail des enfants, mais à « l'humaniser » par des règlements traitant de certains aspects de la question (examens médicaux, travail de nuit, travaux dans les mines, durée du travail, repos hebdomadaire, congés annuels, etc.).

Telle est du moins l'approche de la communauté internationale qui a énoncé des principes (Déclaration des droits de l'enfant de 1959, Convention relative aux droits de l'enfant de 1989) et a voulu ériger des barrières concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (Convention 138, 1973) ou les pires formes de travail des enfants (Convention 182, 1999). Mais il ne suffit pas que ces déclarations et conventions aient été ratifiées pour que cesse le travail et l'exploitation des enfants. C'est ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant stipule en son article 32 que : « les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article ». De même, la Convention 182 prévoit que « tout membre qui ratifie la présente Convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence ». La réalité est souvent bien loin de ces bonnes intentions !

Car les pouvoirs publics tolèrent le travail des enfants, ou du moins y sont résignés, et cela pour de nombreuses raisons : sous-administration générale et manque de moyens d'intervention, bureaucratie, corruption ; ou tout simplement parce que le travail des enfants fait partie d'un « système » largement accepté. De plus, le supprimer reviendrait à priver les familles, démunies, d'une partie de leurs ressources.

Finalement, les conditions sont loin d'être réunies pour en finir avec tous les types de travail des enfants, et l'intervention législative ne saurait suffire, pas plus que la simple dénonciation morale. La lutte contre ce phénomène requiert donc une stratégie progressive et des moyens diversifiés. C'est ainsi que Myers (1992) propose, à partir de l'analyse de l'expérience historique accumulée sur plus d'un siècle et demi, une gamme d'actions incluant : plaidoyer et mobilisation, pouvoir à ceux qui en sont dépourvus, formulation et application des lois, mise à disposition de services essentiels, création d'occasions de revenus. Nous insisterons pour notre part sur les différentes instances impliquées dans ce combat.

Tout d'abord, les gouvernements doivent accompagner leur action législative de mesures permettant que les lois soient appliquées : renforcement des corps de contrôle, notamment de l'inspection du travail, actions prioritaires en direction des milieux à risques (professions et

secteurs d'activité les plus dangereux), formation et sensibilisation de l'administration territoriale, fourniture de services aux enfants (information, hygiène et santé, nutrition, soutien scolaire), etc. Car l'action des gouvernements doit dépasser le stade souvent formel de l'adoption des instruments internationaux. L'OIT a mis sur pied en 1991 un Programme international pour l'abolition du travail des enfants, connu sous son sigle en anglais IPEC, qui mène des actions de divers types. Il aide notamment les États à renforcer leur législation et leurs capacités de mise en œuvre et de suivi. Il a ainsi mis au point un manuel d'inspection du travail qui a été testé sur le terrain et qui est disponible en plusieurs langues.

Pour cela, l'intervention gouvernementale devrait s'appuyer sur les associations et les initiatives du terrain (ONG, éducateurs, etc.). Les ONG, notamment celles qui sont animées par des travailleurs sociaux ou qui sont à vocation caritative, devraient être mieux reconnues, même si elles constituent une constellation disparate à laquelle il manque des bilans systématiques pour avoir une image de leur efficacité dans la durée.

Par ailleurs, il faut sans doute aussi s'appuyer sur les enfants eux-mêmes comme responsables des changements nécessaires de leurs conditions de travail et de vie. C'est ainsi que, comme l'indique Brisset (2000, p. 56), des regroupements, comme Enfants et Jeunes Travailleurs, « revendiquent la dignité dans le travail » et « des conditions décentes d'activité ». Mais leur reconnaissance par le monde des adultes est souvent difficile !

En particulier, les syndicats ne sont pas forcément prêts à s'engager dans la lutte contre le travail des enfants. Toutefois, une prise de conscience est en train de s'opérer. A titre d'illustration, on peut citer le cas de la Fédération des unions d'Afrique du Sud (FEDUSA) qui suit de près le travail des enfants dans le pays et ne manque pas de signaler les abus ; ou celui de la Fédération des syndicats de Tanzanie qui participe à l'amélioration des conditions de travail des enfants employés dans les plantations de tabac et de thé. De même, au Sénégal, un Observatoire intersyndical a été créé pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et sensibiliser l'opinion à ce problème.

Car, autre volet, les opinions publiques doivent être sensibilisées, au Nord comme au Sud : les citoyens doivent être éduqués sur les dangers des formes les plus abusives et exploiteuses du travail des enfants et faire pression sur les gouvernements pour les combattre. Depuis quelques années cette sensibilisation s'est faite à propos de certains produits fabriqués au Sud et importés au Nord par des entreprises multinationales. A la suite de campagnes menées par des ONG, des entreprises ont été amenées à réagir, notamment en se dotant de « codes de bonne conduite ». Cela a été le cas par exemple pour des grandes entreprises de production de cacao opérant en Afrique après le scandale provoqué par la découverte d'un trafic présumé d'enfants à destination des plantations. Mais les obstacles à un consensus international trop précis du type « clause sociale » sont nombreux car trop d'intérêts, au Nord comme au Sud, s'y opposent.

On touche ici du doigt toutes les difficultés que l'on rencontre pour protéger les enfants au travail, pour combattre et abolir le travail des enfants, et tout simplement pour leur permettre d'avoir accès au « droit à l'enfance ».

7. Conclusion

Ce survol rapide de la situation des enfants en Afrique amène à reconnaître que la plupart des enfants au travail le font dans le cadre familial. C'est l'un des éléments de réponse et d'adaptation des familles à la crise, comme le souligne N'Guessan (1997) à propos de la circulation des enfants en Côte d'Ivoire. La crise a amené à un « recentrage de la production agricole sur la main d'œuvre familiale » à la fois biologique et collatérale, « en limitant tout recours à la main-d'œuvre non apparentée et aux charges qu'elle implique ». Même si l'école ne répond pas aux attentes des parents, une certaine scolarité est recherchée dès que le revenu des parents augmente au-dessus d'un seuil de survie ou que ces derniers ne sont pas complètement démunis.

Le travail des enfants, en dehors de son aspect de formation et d'apprentissage, constitue une aliénation et la négation de l'identité propre d'« enfant ». On oblige des êtres à mûrir plus tôt qu'il n'est naturel et à les priver d'un environnement affectif et ludique nécessaire à leur épanouissement. Sur le plan global, leur insertion dans la division internationale du travail n'est guère valorisante. Au contraire, elle accroît leur exploitation et leurs souffrances au profit de quelques patrons peu humains et sans scrupules. Quel type de société vont-ils bâtir et quelle contribution pourront-ils apporter au développement ?

La mobilisation de l'opinion publique internationale et la prise de conscience des gouvernements et des responsables économiques feront peut-être reculer le travail des enfants. Mais il faudra beaucoup de temps et d'efforts avant d'arriver à son élimination, parce que celle-ci passe nécessairement par celle de la misère et par des actions soutenues sur l'environnement macro-économique, l'éducation et l'évolution des mentalités.

BIBLIOGRAPHIE

- ANWAR O., 1996. « Le travail des enfants et le changement des relations familiales », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 11-13.
- BONNET M., 1993. « Le travail des enfants en Afrique », *Revue Internationale du Travail*, vol. 132, pp. 411-430.
- BRISSET C., 2000. « Le travail des enfants », *Problèmes politiques et sociaux*, n°839, Paris, 72 p.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1997. *Recensement général de la population et de l'habitat de 1994. Les moins de 18 ans au Maroc: caractéristiques démographiques et socio-économiques*, Rabat, 87 p.
- GENDREAU F., 1996. « Travail des enfants, société civile et politiques publiques », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 153-162.
- HARSCH E., 2001. « La pauvreté à l'origine du travail des enfants », *Afrique Relance* (Département de l'Information des Nations Unies), Vol.15, n°3, New York, pp. 14-16.
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO), 2002. *Every Child Counts. New Global Estimates on Child Labour*, Genève, 58 p.
- KOUAME KOFFI A., 2001. *Recensement général de la population et de l'habitat de 1998. RGPH-98. Volume IV : analyse des résultats. Tome 7 : activités économiques*, Abidjan, Institut National de la Statistique, 158 p.
- LABAZEE P., 1996. « L'emploi des enfants en période de crise. La pluri-activité des ménages dans le Nord ivoirien », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 109-121.
- LANGE M-F., 1996. Une force de travail disputée. La main-d'œuvre infantile en milieu rural togolais », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 407-418.
- MANIER B., 1999. *Le travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, collection Repères, 120 p.
- MARCOUX R., 1997. « Le travail, un jeu d'enfant ? A propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali », in : *Ménages et familles en Afrique* (M. Pilon et al. Eds.), Paris, Études du CEPED, n°15, pp. 209-221.
- MARCOUX R., 1998. « Entre l'école et la calebasse. Sous-scolarisation des filles et mise au travail » in : *L'école et les filles en Afrique : scolarisation sous conditions* (M-F. Lange ed.), Paris, Karthala, pp. 73-96.

- MEILLASSOUX C., 1996. « Économie et travail des enfants », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 55-66.
- MYERS W. E., 1992. *Protéger les enfants au travail*, UNICEF, New York, 219 p.
- NATIONAL BUREAU OF STATISTICS, MACRO INTERNATIONAL INC., 2000. *Tanzania Reproductive and Child Health Survey 1999*, Dar-Es-Salaam (Tanzania), Calverton (Maryland), 226 p.
- NATIONAL STATISTICAL OFFICE, ORC MACRO, 2001. *Malawi Demographic and Health Survey 2000*, Zomba (Malawi), Calverton (Maryland), 327 p.
- N'GUESSAN K., 1997. « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre », in : *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements et recompositions* (B. Contamin et al., eds.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 573-590.
- RAVOLOLOMANGA B.; SCHLEMMER B., 1996. « Une mise au travail « inexploitée » - la situation transitoire de Madagascar », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 459-474.
- SARI D., 1996. « La recrudescence de l'emploi des enfants en Algérie, in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 99-108.
- SCHLEMMER B., ed., 1996. *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Paris, Karthala-Orstom, 522 p.
- TOTO J-P., 1996. « Travail des enfants et transition démographique en Afrique - vers des voies nouvelles au Congo », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 87-98.
- UGANDA BUREAU OF STATISTICS, ORC MACRO, 2001. *Uganda Demographic and Health Survey 2001*, Entebbe (Uganda), Calverton (Maryland), 333 p.
- UNITED NATIONS, 1998. *World Urbanization prospects. The 1996 Revision*, New-York, 19 p.
- YARO Y., 1996. « Les jeunes chercheurs d'or d'Essakan - « l'eldorado burkinabè » », in : *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation* (B. Schlemmer ed.), Paris, Karthala-Orstom, pp. 135-149.
- ZIBANI N., 1994. « Le travail des enfants en Égypte et ses rapports avec la scolarisation : esquisse d'évolution », *Revue Egypte-Monde Arabe*, n° 18-19, p. 135-168.

Sites Internet consultés

- Bureau International du Travail (www.ilo.org)
 Global March against Child Labour (www.globalmarch.org)
 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (www.unicef.org)

Textes internationaux

- Déclaration des droits de l'enfant, ONU, 1959 (Résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 novembre 1959)
- Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, OIT, 1973 (Convention 138)
- Convention relative aux droits de l'enfant, ONU, 1989 (Résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 novembre 1989)
- Convention sur les pires formes de travail des enfants, OIT, 1999 (Convention 182 adoptée par la Conférence générale de l'OIT le 17 juin 1999).